

Cliquer sur le bouton  de la marge à gauche correspondant au niveau de diplôme concerné pour afficher les sections à compléter

CAPACITE

Modalités de contrôle de l'assiduité (recopier ici le texte voté en conseil de gestion) :	Aucune condition d'assiduité	Règle de compensation entre UEs et/ou semestres :	Compensation entre les semestres et les UE	→ UEs concernées par la règle de compensation (le cas échéant) :	
Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté :	accompagnement prévu en 2ème année - pas de réorientation	FC - Aménagements d'études prévus justifiant la facturation de frais spécifiques :		FA - Rythme d'alternance prévu :	NC
Durée du/des stage(s) obligatoire(s) : (impératif en FI)	NC	→ Période du/des stage(s) obligatoire(s) :	NC	Conditions de redoublement :	possibilité de redoubler accordée sur décision du jury
Durée du/des stage(s) optionnel(s) :		→ Période du/des stage(s) optionnel(s) :			

LICENCE

BUT

LICENCE PROFESSIONNELLE

MASTER

DIPLÔME D'INGENIEUR

ETUDES MEDICALES (DFGSM, DFASM)